



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 14 novembre 2017

***Avertissement** : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par un citoyen présent à l'assemblée. Il est évidemment possible que s'y glissent quelques imprécisions bien involontaires.*

- 1- La directrice générale et présidente d'élection procède à l'assermentation publique des membres du nouveau conseil municipal.
- 2- Après l'adoption rituelle de l'ordre du jour et des procès-verbaux de la séance du 3 octobre dernier et de la clôture des mises en candidature du 6 octobre, les conseillers acceptent les dépenses du mois de septembre pour un total de 320 125 \$. Parmi ces dernières, des dépenses de
 - 4042 \$ pour participation à différents congrès (loisirs et municipalités),
 - 33 000 \$ pour des travaux d'asphaltage,
 - 8100 \$ pour la formation du personnel du Service des incendies,
 - 42 638 \$ pour le nettoyage de fossés du Chemin de la Savane,
 - 132 021 \$ pour les services de la Sûreté du Québec,
 - 2414 \$ pour 75% du projet de photos,
 - et 6 302 \$ pour l'installation d'une fontaine.
- 3- Les membres du nouveau conseil se présentent aux participants et décrivent sommairement les fonctions qu'ils exerceront durant leur mandat de même que les démarches qu'ils ont déjà entreprises. Ils en profitent pour remercier les électeurs qui les ont mandatés. Voici une description plus élaborée de ces responsabilités :
 - Mme Annie Houle et M. Yvon Forget seront les conseillers délégués au Comité consultatif en urbanisme (mandat de deux ans). Mme Houle en profite pour signaler les réalisations du Comité d'implantation et de concertation / tourisme (CCI/tourisme) au cours du dernier mandat.
 - MM. Denis Vallée et Yvon Forget seront affectés au Comité consultatif en environnement (mandat de deux ans).

- Mme Ève-Marie Grenon et M. Pascal Smith seront mandatés au Comité consultatif en loisirs, en culture et tourisme (autrefois Comité consultatif en loisirs et Comité de coordination et d'innovation/tourisme) (mandat de deux ans).
- M. Réal Déry sera affecté à la sécurité publique.
- M. Yvon Forget sera responsable des transports et de la voirie.
- Mme Ève-Marie Grenon est nommée au poste de maire-suppléant et de suppléante au maire à la MRC de la Vallée-du-Richelieu pour la durée du mandat de 4 ans.
- M. Denis Vallée remplacera occasionnellement le maire aux assemblées de l'Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu (AIBR) pour les quatre années de son mandat.

4- En ce qui concerne l'installation de la glissière de sécurité à la sortie du village le long de la rivière (ancien emplacement du bateau-théâtre « L'Escale »), le Ministère des transports attend le résultat de l'appel d'offres provincial pour de telles infrastructures avant d'en définir la date.

5- Un avis de motion est déposé pour l'adoption du budget 2018 en décembre.

6- La Caisse Desjardins obtient le contrat du refinancement pour 5 ans de l'emprunt de 871 000 \$ au taux de 2,71% (les autres soumissionnaires étaient les banques Nationale et Royale).

7- Par l'entremise de la Fédération québécoise des municipalités, la municipalité adhère à l'assurance collective des employés offerte par La Capitale (avec un taux d'intérêt inférieur de 5 à 6% aux autres soumissionnaires).

8- Les conseillers acceptent de partager (au prorata de la population et de la richesse municipale) avec 4 autres municipalités rurales le coût (85 000 \$) de l'engagement du Technicien en prévention des incendies (TPI) pour un montant de 19 020,14 \$ plus les taxes. Ce service est administré par la municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

9- **Questions et interventions des citoyens**

- À un citoyen qui s'informait des intentions du conseil à propos de l'application des articles de la Loi 122 (à propos de la possibilité de ne plus recourir aux référendums lors de modifications au zonage, de ne plus publier les avis publics dans les médias écrits, de ne plus recourir au discours du maire sur la situation financière de la municipalité en novembre, de porter à 100 000 \$ l'obligation d'aller en appels publics d'offres pour des travaux publics, etc.) les conseillers répondent qu'ils n'ont pas encore eu le temps de se pencher sur la question.

- Un citoyen revient sur le projet d'abaisser à 70 km/h la vitesse permise sur la route 223, demande qui ne semble pas encore avoir été reçue au Ministère des transports. Il demande au conseil de consulter la population avant de procéder officiellement à cette mesure. Il fait remarquer que de la rue de l'Anse à la route du Ruisseau Sud, il n'y a aucune habitation qui justifierait une limite aussi basse. Les conseillers répondent qu'ils pourraient utiliser le nouveau moyen de communication (**Voil !**) dont dispose maintenant la municipalité pour communiquer avec les contribuables.
- Un autre citoyen demande à la municipalité de revenir à la charge auprès du Ministère des transports à propos de l'installation d'un bollard et d'une ou deux traverses piétonnières dans le village afin d'y réduire la vitesse de la circulation.
- Un citoyen tient à souligner quelques unes des réalisations de l'ancien conseil et à en remercier les membres.
- Un citoyen remercie les membres du conseil pour leur engagement de quatre ans au service de la collectivité. Étant donné que tous et chacun ont, durant leur campagne, insisté sur l'écoute et le respect des citoyens (il n'y a qu'à relire tous les dépliants qu'ils ont distribués), il leur demande instamment de préciser dès le début de leur mandat les moyens concrets que le conseil entend mettre en œuvre pour réaliser cette volonté. Il en profite pour offrir sa collaboration personnelle pour la réalisation de projets qui sont de sa compétence.